



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

14 janvier 2026 à 18h30

13 rue du Stade 67120 DUTTLENHEIM

Erstein, le 19 décembre 2025

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale du Fonds Départemental d'Indemnisation des dégâts de sangliers du Bas-Rhin (convoquée conformément aux dispositions des articles L 429.28, L 429.30 et L.429.31 du code de l'environnement) qui se tiendra le

Mercredi 14 janvier 2026 à 18h30
à l'Espace socio-culturel de Duttlenheim – 13 rue du Stade

ORDRE DU JOUR :

1. Constitution du bureau de l'Assemblée : Président, scrutateurs et secrétaire.
2. Lecture et approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 avril 2025.
3. Rapport du Président.
4. Présentation du prévisionnel pour l'exercice 2025/2026, qui a fait l'objet d'une attestation relative à la plausibilité, la cohérence et la raisonnableté de la part du commissaire aux comptes.
5. Fixation des contributions complémentaires pour 2025/2026.
6. Fixation de la contribution de base pour 2026/2027.
7. Divers.

Tous les documents nécessaires à la compréhension des contributions complémentaires proposées (sectorisation) sont disponibles sur notre site Internet fids67.fr dans l'onglet « news » (assemblée générale).

Le bulletin de vote vous sera remis à l'entrée de la salle de réunion avant l'Assemblée Générale. Il vous sera possible de voter par procuration écrite. Une formule de pouvoir se trouve en annexe. Le porteur de votre pouvoir devra le remettre à l'entrée de la salle de réunion en échange de votre bulletin de vote.

Nous nous permettons de vous rappeler que, selon le règlement intérieur voté en Assemblée Générale le 3 septembre 2020, ne sont autorisés à voter, que les membres à jour de toutes leurs cotisations dues.

Les questions ou demandes à l'ordre du jour devront être réceptionnées au siège du Fonds au plus tard le 4 janvier 2026.

Un verre de l'amitié vous sera offert à l'issue de la réunion.

Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes !

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations en St-Hubert.

Le président

Pierre CRIQUI

ATTENTION : Toute personne désirant participer au vote devra être en possession de l'original du pouvoir (locataire ou porteur du pouvoir) du fait du code barre destiné à faciliter le vote.
Le bulletin de vote ne sera plus émis après 19h. Merci de votre compréhension.